



REFORME DES INDICES DE REFERENCE IBOR

Le 3 janvier 2022 a été une étape importante dans la réforme des indices de référence IBOR¹ avec la disparition de l'indice EONIA² et la fin de la publication des indices LIBOR³. La réforme des indices, qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation « Benchmark Régulation ou BMR⁴ » et qui touche l'ensemble des marchés financiers (locaux et internationaux), vise à pallier les défauts structurels de ces indices.

La principale action corrective menée par la FSA⁵, l'autorité britannique de régulation du secteur financier, a été de choisir et remplacer ces indices par des taux de référence alternatifs dits sans risques.

Par conséquent, au niveau européen, la banque centrale a adopté l'€STR (Euro Short-Term Rate) pour remplacer l'EONIA. La Réserve Fédérale a quant à elle adopté le SOFR (Secured Overnight Funding Rate) en remplacement du LIBOR USD, augmenté d'une prime d'ajustement technique, représentant l'écart entre le taux LIBOR et le SOFR.

A l'instar de toutes les banques, internationales et nationales, Crédit du Maroc adhère à ces changements structurels et adopte les nouveaux taux pour toutes les opérations en devises. Ainsi, nous vous informons que :

- l'ensemble de vos nouveaux financements en devises, mis en place depuis le 3 janvier 2022, seront indexés aux nouveaux taux de référence majorés de la marge commerciale convenue ;
- la documentation contractuelle incluant des conditions indexées aux taux en devises vous sera adressée pour prendre en compte le remplacement des taux de référence.

Votre chargé d'affaires est à votre disposition pour vous apporter toutes informations et précisions complémentaires que vous souhaiteriez avoir et qui seraient, pendant cette période de transition, disponibles outre les informations à venir, le cas échéant, sur tous ajustements réglementaires.

Nous vous remercions de votre confiance.

Pour rappel, les taux LIBOR sont calculés sur base déclarative d'un panel de banques internationales et peuvent être sujets à des manipulations à l'instar de ce qui a pu être constaté en 2012.

Les taux de référence alternatifs sont calculés sur la base de transactions interbancaires réelles de la veille et publiés le lendemain matin. Ils sont donc jugés plus sûrs, plus liquides et moins volatils.

¹ Interbank Offered Rate

² Euro OverNight Index Average

³ London Interbank Offered Rate: Seules les principales maturités du LIBOR USD (supérieures à 2 mois) continueront d'être publiées et disparaîtront progressivement d'ici juin 2023.

⁴ Réglementation européenne qui encadre les indices de référence

⁵ Financial Conduct Authority